



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 133<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

## Réunion-débat intitulée *Des parlements forts pour un contrôle parlementaire efficace*

organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP  
14 :30 – 16 :30: Mercredi 21 octobre 2015  
Salles 3 & 4, niveau 0, CIGG

### Note explicative

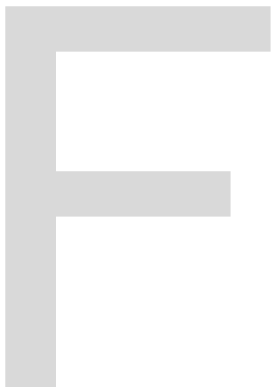
Il s'agit d'une réunion conjointe de l'UIP et de l'Association des secrétaires généraux de parlements (ASGP). Son objectif est d'identifier, par le dialogue entre parlementaires et Secrétaires généraux, des moyens d'accroître les capacités des parlements d'accomplir efficacement leurs fonctions de contrôle parlementaire.

Un contrôle parlementaire efficace est un facteur d'amélioration de la politique gouvernementale, de la culture politique et du comportement des membres du gouvernement comme des fonctionnaires. Il contribue à légitimer la politique du gouvernement et à donner aux citoyens une meilleure image du Parlement, en tant qu'institution travaillant en leur nom.

“L'efficacité” est tributaire d'un certain nombre d'éléments indissociables : règles officielles qui définissent les pouvoirs du Parlement, accès aux informations gouvernementales et ministérielles, moyens dont dispose le parlement pour analyser ces informations, volonté politique de faire usage des pouvoirs et des outils à la disposition des parlementaires.

Cette séance mettra l'accent sur les capacités institutionnelles des parlements. Un autre débat sera consacré, le mardi 20 octobre, au thème de la « volonté politique » nécessaire au contrôle parlementaire. La réunion conjointe devrait mettre en lumière aussi bien les difficultés que les bonnes pratiques et les moyens de conforter le rôle de contrôle du parlement. En particulier, les participants pourront s'interroger sur les questions suivantes :

- Quelle priorité le parlement accorde-t-il au contrôle parlementaire ? La situation a-t-elle changé au cours des dernières années ?
- Quelles sont les innovations apportées au mode de réalisation du contrôle parlementaire ? Quels ont été leurs effets ?
- L'accès du parlement aux informations gouvernementales nécessaires à la réalisation du contrôle parlementaire est-il satisfaisant ? Le gouvernement se montre-t-il coopératif en la matière ?



- Dans quelle mesure l'administration parlementaire est-elle correctement équipée pour effectuer le contrôle parlementaire ? dispose-t-elle par exemple des moyens nécessaires pour mener des recherches indépendantes ou faire une analyse budgétaire ?
- Comment le parlement évalue-t-il l'impact de ses activités de contrôle ? Dans quelle mesure le parlement suit-il les effets des recommandations qu'il fait au gouvernement (dans les rapports des commissions, par exemple) et comment le gouvernement répond-il à ces recommandations ?
- Comment le parlement implique-t-il les citoyens dans ses activités de contrôle ? Comment pourrait-il améliorer l'information des citoyens sur le contrôle parlementaire ?

Ces questions seront analysées à la lumière de l'expérience des parlements et des parlementaires du monde, et sous l'angle de l'équité des sexes. Cette réunion contribuera à la préparation du deuxième Rapport parlementaire mondial sur le thème « Demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives du contrôle parlementaire ».